

CONCOURS PHOTOS SUR LA BIODIVERSITE COMMUNALE

REGLEMENT

Ce concours est gratuit et s'adresse exclusivement aux habitants de la commune. Il se décompose en deux catégories :

- Concours enfant (6 à 12 ans)
- Concours adulte

Le thème étant la biodiversité communale « La faune et la flore de ma commune », les photos envoyées devront être prises sur le territoire communal et correspondre à ce thème.

Chaque participant pourra déposer ou envoyer en mairie 3 photos maximum accompagnées du présent règlement et du bulletin de participation au plus tard **avant le 30 septembre 2017**.

Les photos pourront être envoyées en format numérique par e-mail à l'adresse : sepant@wanadoo.fr, en pièce jointe ou en utilisant un service d'hébergement temporaire de fichier. La photo devra avoir une qualité suffisante pour une impression en format maximum 30x40 ou 30x45.

A défaut de mail, les photos pourront être envoyées ou déposées en mairie en version papier et accompagné du bulletin de participation ci-joint.

Les photographies seront exposées lors de la soirée de restitution de l'inventaire de la biodiversité en fin d'année. Un jury procédera à la désignation des lauréats et à la remise des prix.

Une seule photographie sera primée par participant.

La photographie envoyée est déclarée sans valeur commerciale.

L'auteur, via ses représentants légaux, autorise la municipalité à utiliser les photographies (uniquement dans un but de valorisation et de promotion du territoire). Elles pourront être exposées, reproduites et diffusées (y compris sur internet ou tout autre document informatif communal).

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.